



Toulouse le 13 octobre 2015

*Défendre nos droits d'auteur, c'est refuser de financer les suppressions de poste*

## **Non, M. Baylet, ce n'est pas un scandale !**

L'enquête sur le futur nom de la grande région avait valeur de test. Sur un sujet éditorial consensuel et porteur, il s'agissait d'éprouver la capacité des journalistes à défendre leurs droits d'auteur et de mesurer leur résistance aux futures mutualisations annoncées...

Beaucoup s'y sont fait prendre. Certains ont accepté de donner leur travail sans contre-partie. D'autres n'ont même pas eu ce choix, mais n'ont pas réagi à ces reprises sans leur assentiment. D'autres enfin, ont fait savoir qu'ils n'étaient pas d'accord et vont obtenir le paiement de leur travail...

Et pourtant, selon la direction, l'attitude de ces derniers est « scandaleuse », comme l'a répété à plusieurs reprises Jean-Nicolas Baylet, directeur délégué du groupe Dépêche, lors de la réunion du comité d'entreprise du 29 septembre dernier.

Mais qu'y aurait-il de scandaleux à appliquer la loi ?

Les textes sont clairs : un journaliste, attaché par son contrat de travail à un titre de presse, peut s'opposer (droit moral) à des reprises de ses œuvres sur d'autres titres (y compris du même groupe). Il peut aussi, sans avoir fourni de travail supplémentaire, demander une rétribution pour cette reprise ?

Dans un autre domaine, les textes sont également clairs : des enfants peuvent percevoir, en héritage de leurs parents, des actions ou parts sociales d'une entreprise. Et, en s'étant juste donné la peine de naître, toucher des dividendes en tant qu'actionnaires.

Ces deux cas sont tout à fait légaux. Mais pour Jean-Nicolas Baylet, la première situation est pourtant « un scandale » : il l'a martelé en CE. Quant à la seconde : lorsqu'elle lui a été exposée, il n'a rien trouvé à redire... Sinon à invoquer des postures philosophiques et politiques.

Restons pragmatiques : les dirigeants d'une entreprise de presse ont obligation d'appliquer la loi et de ne pas spolier leurs salariés. Ainsi, les reprises intempestives d'articles ou de photographies de journalistes de « La Dépêche du Midi », au profit de « Midi Libre », de « L'Indépendant » ou de « Centre Presse Aveyron », comme elles ont été effectuées depuis cet été, scandaleuses ou pas, doivent s'effectuer dans le respect la loi. Tout projet de mutualisation doit faire l'objet d'une consultation du comité d'entreprise. Tout accord sur les droits d'auteur doit être un accord collectif (loi Hadopi de juin 2009) négocié avec les organisations syndicales représentatives. C'est dans ces conditions que chaque journaliste pourra y adhérer, d'autant mieux qu'il fixera une juste rémunération. C'est pourquoi nous avons adressé une demande de négociation au DRH.

Les mutualisations que projette la direction lui permettraient de réaliser de substantielles économies de postes et de masse salariale (350 emplois salariés détruits sur les deux groupes d'ici 2018). Pour ramasser le maximum à son seul profit et sans rien payer, elle tente de culpabiliser les journalistes pour les pousser à renoncer à leur droits. Pourtant, la direction, elle, ne se prive pas : sans se soucier du déficit de 2014, les dirigeants familiaux de la holding financière ont augmenté leurs salaires de 400 000 euros. On peut juger que c'est scandaleux, mais c'est leur droit ! Comme c'est le droit des journalistes de se faire payer la reprise de leur travail (et pas seulement de manière symbolique). Nous vous engageons à le faire respecter et agissons en ce sens...

**Rappel : Tous les journalistes des quotidiens du groupe Dépêche sont conviés à l'assemblée générale du samedi 7 novembre, à 10h30 au « Vélo sentimental » 12, bd Bonrepos (en face de la gare Matabiau et de son parking).**

SNJ Dépêche, avenue Jean-Baylet 31095 Toulouse. Tél., fax, répondeur : 05.62.11.35.04. email : [snj.ddm.midipyrenees@gmail.com](mailto:snj.ddm.midipyrenees@gmail.com).